

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007  
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP *09/2307*  
Séance du - 9 NOV. 2007

### FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES Projets d'actions mis en œuvre par trois Collèges

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2007/I-902 du Conseil Général du 14 décembre 2006 fixant le budget départemental consacré à l'insertion des jeunes pour l'année 2007,
- VU la délibération n°2007/I-902 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative aux actions menées dans le cadre de l'insertion des jeunes en grande difficulté créant le Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5\*/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Attribue un crédit de 5 240 € pour les projets présentés par des collèges,
- ❖ Autorise les versements des financements correspondants pour ces projets, soit :
  - 1 930 € au collège René Cassin de Cernay
  - 2 600 € au collège Bourtzwiller de Mulhouse
  - 710 € au collège Joliot Curie de Wittenheim.
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant de 5 240 € sera prélevée au chapitre 65, nature 65.737, fonction 51, enveloppe 18389.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions